COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : BUCHAUT Romain – POLASTRO Maryse – GOMEZ André - VANPARYS Odette (Adjoints)
CASTRO Michèle – BELOTTI Michel – PERARD Judith – ROUANET Christian – RUIZ Patrice – AZZARO Pascal – GACON Elisabeth – COQUET Karine – GOMEZ Jacqueline

Absent Excusé : BENLAKHLEF Omar

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **SIDEVAR – Demande de retrait de la Commune de Cabasse**

Après avoir pris connaissance des documents et de la délibération du SIDEVAR en date du 04/12/2015, à l'unanimité des membres Présents, le Conseil

- **EMET** un avis défavorable à la demande de retrait du SIDEVAR formulée par la Commune de Cabasse.

2. **Proposition de vente de terrains agricoles à la Commune formulée par Madame MARCEL ORTIZ Christine**

Après avoir examiné la proposition de vente de terrains agricoles d'une contenance totale de 2 269m² formulée par Madame MARCEL ORTIZ Christine, au lieu-dit « Les Pyramides » à l'unanimité des membres Présents, le Conseil

- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles agricoles cadastrées Section D n° 82, 91 et 92 d'une superficie globale de 2 269m² appartenant à Mme MARCEL ORTIZ Christine.
- **FIXE** le prix de vente de ces parcelles agricoles arrosables au prix de 0.90 € le m² soit une vente à 2 042.10 €.
- **DIT Que** si l'intéressée accepte la proposition, l'acte sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence.

3. **Budget Communal – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif**

A l'unanimité des membres Présents, et dans l'attente du vote du budget, le Conseil,

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente sur le Budget Communal.
- **DIT Que** les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

4. **Budget Eau et Assainissement - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif**

A l'unanimité des membres Présents, et dans l'attente du vote du budget, le Conseil,

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente sur le Budget Eau et Assainissement.
- **DIT Que** les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

5. **Indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes**

Après avoir pris connaissance des documents et décomptes de l'indemnité de Conseil de l'exercice 2015 susceptibles d'être alloués aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes, à l'unanimité des membres Présents, le Conseil

- **ACCORDE** l'indemnité de Conseil aux receveurs comptable au taux de 100% par an.
- **DIT Que** cette indemnité sera attribuée à :
    - Mme HUGUENIN Sylvie (en poste provisoire d'Avril à Août)
    - Mme MARTIALIS Pascale (de Août à Décembre)
- **DIT Que** la dépense sera prévue à l'article 6225 « Indemnité au Comptable » du Budget Communal.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.